

COMMUNIQUE de PRESSE n°4

SOS DANGER EOLIEN, le 5 décembre 2022

Des éoliennes, des hommes et de leur santé:

LES VILLAGES MARTYRS DE L' AISNE

(suite)

10% de malades dans la population impactée de certains villages de l'Aisne et bientôt 20% avec le doublement de l'éolien programmé par le projet de loi

Borne :

l'accélération du déploiement des ENR

L'association SOS Danger Eolien a publié le 30 novembre 2022 son étude de synthèse sur les 359 malades qu'elle a recensés dans un rayon de 30 km autour du village de Marle en Thiérache.

Devant les risques en devenir et au vu des perspectives d'un doublement du parc éolien français prévu dans la loi d'accélération du déploiement des énergies renouvelable de Madame Elizabeth Borne, SOS Danger Eolien, invoquant le principe de précaution, a demandé en conséquence, le 5 décembre 2022, à la préfecture de l'Aisne :

1- de procéder à la suspension provisoire de l'exploitation de tous les parcs éoliens du département impliqués dans les nuisances sanitaires décrites dans l'étude des 359 cas recensés.

2- de surseoir à l'autorisation d'exploiter de nouveaux projets.

Ceci d'ici à 2025, date prévue de publication de l'étude épidémiologique en cours du ministère de la santé, RIBEolh.

L'association SOS Danger Eolien a déposé 111 attestations de malades à la préfecture de Laon en 2020 et 248 réclamations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dans le courant de l'année 2021 par lots de 50 soit en tout 359 témoignages.

Les statistiques de l'étude révèlent que certains villages contiennent plus de 10% de malades des éoliennes mais que seuls 50% des malades effectifs ont accepté de signer une déclaration. Par conséquent, il faut, statistiquement, multiplier par 2 le nombre de malades identifiés soit 718. Par ailleurs, les enquêteurs estiment n'avoir en moyenne visité que 1/3 des domiciles. C'est donc 20% de malades qu'il faut compter dans les villages impactés et prévoir globalement un doublement des malades avec le doublement des parcs.

Tous les malades disent que les symptômes ont commencé depuis la mise en exploitation des parcs éoliens voisins et affirment que, pour les symptômes réversibles, ils disparaissent lorsqu'ils s'éloignent et réapparaissent lorsqu'ils rentrent chez eux. L'étude révèle également la filiation entre les insomnies nocturnes qu'ils subissent et les troubles de la thyroïde (voir les tableaux) auxquels ils font face avec des effets indirects de nature cardiaques, tumorales et endocriniennes.

Le fait que ces statistiques soient concentrées dans une période de temps et dans un espace géographique restreint rendent cette filiation convaincante et opposable à tous les avis contraires.

QUELQUES EFFETS DES EOLIENNES SUR LES 359 PATIENTS

Ils sont sujets la plupart du temps à plusieurs symptômes. Les symptômes peuvent être réversibles (insomnies) ou irréversibles (cœur, cancers, endocriniens). Les puissances acoustiques (audibles et inaudibles) détruisent les capacités physiologiques de l'oreille et affaiblissent celles des organes avec lesquels elle est en relation. En fonction de leurs fréquences, les infrasons de compression de type P font vibrer les cavités (tête, poumons, vessie, utérus, squelette) et les infrasons de cisaillement de type S font vibrer les membranes des organes et des cellules.

Nature	Nombre de patients	Pourcentage de cas dans l'étude Ex : 199/359	Pourcentage de cas dans la population exposée Ex : 199 x 6 / 25 000
Syndrome éolien			
Insomnies	199	55%	4,8 %
Migraines	160	45%	3,8 %
Acouphènes	138	38%	3,3 %
Vertiges	91	25%	2,2 %
Bruit insupportable (nerfs)	49	14%	1,2 %
Saignements d'oreille	2		
Coeur	99	28%	2,4 %
Tachycardie	36		
Hypertension	14		
Circulation	11		
Troubles cardiaques	10		
Cancers	84	23%	2,0 %
Troubles endocriniens	50	14%	1,2 %

TABLEAU DES VILLAGES LES PLUS ATTEINTS

L'effet des éoliennes dépend de l'exposition au vent portant, des puissances acoustiques émises (tant en moyennes qu'en crête et en modulation, de la durée d'exposition des habitants, des courants vagabonds, de la capacité vibratoire acoustique des domiciles, de la concentration d'éoliennes en MW/km², de la nature géologique des terrains.

Village	Nombre de malades	Population	Pourcentage
Thiernu	14	114	12,3 %
Machecourt	12	121	10,0 %
Le Hérie la Viéville	18	209	8,6 %
La Neuville Bosmont	15	187	8,0 %
Dizy le Gros	47	730	6,4 %
Montigny sous Marle	4	67	6,0 %
Autremencourt	10	173	5,8 %
Châtillon les Sons	4	84	5,0 %
La Ville aux Bois	10	198	5,0 %